

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2008

Convocation du 26.03.2008

Affichage du 01.04.2008

Le Conseil Municipal de LONLAY L'ABBAYE s'est réuni en session ordinaire le lundi 31 Mars 2008 à 20h30 à la Mairie sous la présidence de M. Christian DEROUET, Maire.

Étaient présents : C. DEROUET- J.C COQUIO- F. LAUTOUR – L. PROVOST – R. LEROYER – M. HECQUARD- V. BESNARD – M. CERISIER – C. PELLERIN – F. LENEVEU – S. POTTIER – P. LETONDEUR- I. LANGLOIS – J.P. FOUCHER- E. DURAND.

Absents excusés : Néant

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mr Jean-Claude COQUIO

Ordre du Jour :

- Vote des Commissions communales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer trois commissions regroupant plusieurs attributions à savoir :

1^{re} Commission : (Finances- Ecoles- Listes Electorales)

Responsable : Christian DEROUET

Monique HECQUARD

Emilie DURAND

Laëtitia PROVOST

Répartie de la façon suivante :

Finances : Christian DEROUET – Monique HECQUARD

Ecoles : Monique HECQUARD – Emilie DURAND

Listes électorales : Laetitia PROVOST- Monique HECQUARD

2^{ème} Commission : (Bulletin Municipal- Animation- Fêtes et Cérémonies – Culture -Tourisme -Sports- Agriculture - Salle Polyvalente) :

Responsable : Florence LENEVEU

Laëtitia PROVOST

Véronique BESNARD

Martine CERISIER

Roland LEROYER

Samuel POTTIER

Jean-Pierre FOUCHER

Philippe LETONDEUR

Jean-Claude COQUIO

Répartie de la façon suivante :

Bulletin municipal : Laetitia PROVOST- Véronique BESNARD

Animation Fêtes et Cérémonies : Martine cerisier

Culture et Tourisme : Florence LENEVEU

Sport : Samuel POTTIER- Véronique BESNARD- Roland LEROYER

Agriculture : Jean-Pierre FOUCHER- Philippe LETONDEUR

Salle Polyvalente : Jean-Claude COQUIO

3^{ème} Commission : (Travaux - Voirie – Fleurissement – Cimetière)

Responsable : Jean-Claude COQUIO
Jean-Pierre FOUCHER
Roland LEROYER
François LAUTOUR
Philippe LETONDEUR
Isabelle LANGLOIS

Répartie comme suit :

Travaux : Jean-Claude COQUIO- Jean-Pierre FOUCHER – François LAUTOUR
Voirie : Philippe LETONDEUR
Fleurissement : Jean-Claude COQUIO
Cimetière : Isabelle LANGLOIS

- Election des délégués

Le Conseil municipal nomme les délégués à savoir :

Commission d'appel d'offres : Président : M. Christian DEROUET

Membre titulaires : Jean-Pierre FOUCHER – Jean-Claude COQUIO- François LAUTOUR

Membres suppléants : Philippe LETONDEUR- Martine CERISIER- Roland LEROYER

Délégués à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DOMFRONTAIS

Membres titulaires : Christian DEROUET- François LAUTOUR

Membre suppléants : Véronique BESNARD – Jean-Claude COQUIO

Délégués au SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)

François LAUTOUR – Jean-Claude COQUIO

Délégués au Syndicat Départemental de l'Eau

François LAUTOUR – Jean- Claude COQUIO

Délégués au Parc Normandie Maine

Véronique BESNARD

Délégués au Centre Communal d'Action Sociale

Président : Christian DEROUET – Membres : Monique HECQUARD- Laetitia PROVOST- Isabelle LANGLOIS- Florence LENEVEU

Délégués du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Communes de l'Orne : Laëtitia PROVOST – Christian DEROUET

Délégués à l'Association Soutien A Domicile : Emilie DURAND- Isabelle LANGLOIS

Délégués à l'Office de Tourisme : Florence LENEVEU- Martine CERISIER

Délégués au Syndicat des Communes Electrifiées de l'Orne : François LAUTOUR – Jean-Claude COQUIO

Délégués au Syndicat Intercommunal d'Electrification de Varenne : François LAUTOUR- Jean-Claude COQUIO

Délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire LONLAY-ST BOMER : Christian DEROUET- Emilie DURAND - Christophe PELLERIN. Délégués de l'Association des Parents d'Elèves : Didier BRINDEAU – Sophie BARRABE

Correspondant CNAS : Christian DEROUET

Correspondant Sécurité Routière : Christian DEROUET

Correspondant défense : Christian DEROUET.

- Indemnités de fonctions

Préalablement au vote du montant des indemnités de fonctions susceptibles d'être allouées aux Maire et Adjoints, M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L 2123-23 fixe le montant maximum de l'indemnité qui peut être allouée au Maire d'une commune dont la population se situe entre 1000 et 3499 habitants à 43 % de la valeur de l'indice brut 1015 (maj 821) et l'article L 2123-24 prévoit l'indemnité maximum pouvant être allouée aux adjoints à 16,50 % de la valeur de l'indice brut 1015.

Les indemnités brutes maximum, telles que déterminées ci-dessus peuvent donc être évaluées mensuellement à :

Pour le maire : $3.741.25 \text{ €} \times 43 \% = 1.608.74 \text{ €}$;

Et pour chacun des adjoints : $3.741.25 \text{ €} \times 16,50 \% = 617.31 \text{ €}$.

Le Maire, en précisant qu'il ne souhaite pas augmenter l'enveloppe globale affectée aux indemnités auparavant qui représentait 68.15 % de la valeur de l'indice 1015, propose au Conseil, en considération de la répartition des tâches qui a été décidée entre tous les membres du conseil municipal, qu'une partie de cette enveloppe soit attribuée à chacun des conseillers municipaux.

Compte- tenu de ce qui précède, il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le montant des indemnités pouvant être allouées aux Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux de la Commune.

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 3 contre, et 2 abstentions, le Conseil Municipal décide de fixer, à compter du 21 mars 2008, date de leur élection, et pendant toute la durée de leur mandat, le montant de l'indemnité du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux, ainsi qu'il suit (% de l'indice brut 1015):

- Maire : 34.33 % ; payé mensuellement
- Chacun des deux adjoints : 12,05 % ; payés mensuellement
- Chacun des conseillers municipaux : 0,81 %. Payés trimestriellement

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2008.

- Questions diverses

Mr Jean-Claude COQUIO donne lecture au conseil du Courrier de la Commission d'accessibilité au Handicapés à la salle. Quelques aménagements seront revus avec l'Architecte.